SYSTÈME CARCÉRAL

La prison, angle mort de notre société

C'est à la prison que s'intéresse la revue *En Question* dans son nouveau (et 150e!) numéro. Avec l'aide d'experts et de témoins privilégiés, la revue pose un regard très critique sur un système qui dysfonctionne largement. Voici un petit état des lieux.

Le plus éprouvant, c'est la faible lumière du jour, et l'absence d'horizon. Devant moi, un mur et des fenêtres grillagées." Ces mots sont ceux d'un détenu, retenu dans une vieille prison. Ils ne questionnent pas seulement l'architecture des bâtiments carcéraux. Ils révèlent aussi l'état d'esprit de nombreux prisonniers. *"Le sentiment pour les détenus reste que la prison est plus une vengeance qu'une peine"*, commente Marie-Hélène Rabier. Commissaire de surveillance à la prison de Haren, cette journaliste a pour mission d'y surveiller les conditions de détention et le respect de la dignité des détenus. *"Et ce que je vois est grave, d'où l'urgence d'informer pour 'briser le secret'."*

y inciter", dévoile Marie-Hélène Rabier. *"Comment oser compter sur les personnes enfermées pour demander à exercer leur droit quand rien ne les y encourage? Quelle occasion manquée de rappeler aux personnes en détention qu'elles sont citoyennes?"*

D'autres problèmes de droits? L'absence du respect de la présomption d'innocence des inculpés, le non-respect du droit social en matière de travail, la surpopulation carcérale... Au final, ce ne sont pas seulement des droits individuels qui sont bafoués; c'est la dignité humaine qui n'est pas respectée. Les conséquences sont innombrables. L'une d'elles est sans appel: en ne favorisant pas la réinsertion des détenus, notre système carcéral peut globalement être considéré comme un échec.

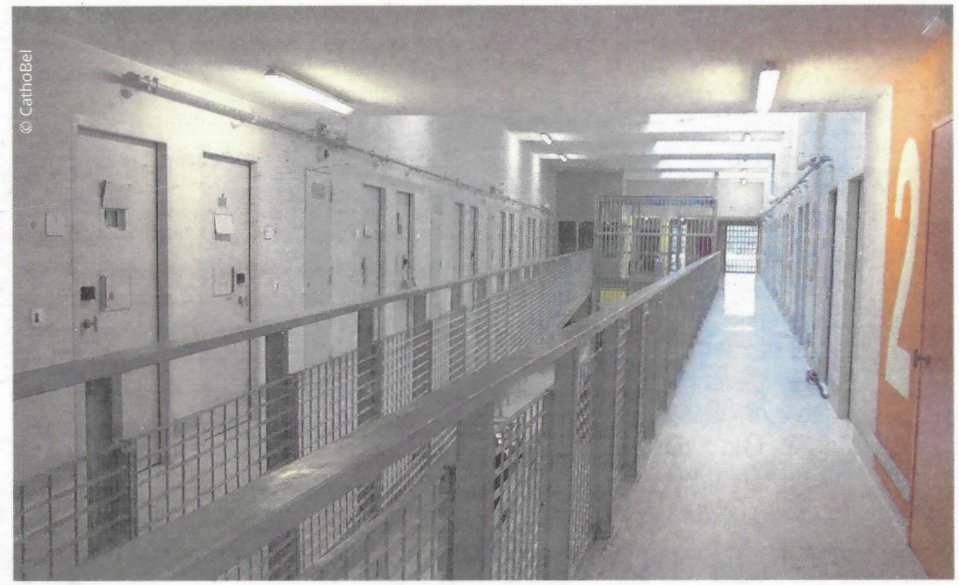

L'intérieur de la prison de Marche-en-Famenne.

des droits bafoués

C'est manifeste: en prison, la loi n'est pas respectée. Celle-ci stipule notamment que l'emprisonnement n'est qu'*"une privation de liberté"*, mais qu'elle ne porte pas atteinte aux autres droits. Cette évolution, qui date des années 2005-2006, est en fait une petite révolution: elle a permis de quitter un système caractérisé par des "faveurs" à une logique dans laquelle les détenus sont reconnus comme de véritables "sujets de droits".

Sauf que, dans les faits, ça ne se passe pas comme ça. Un exemple: très peu de prisonniers exercent leur droit de vote – alors qu'en Belgique, c'est même une obligation! *"Interpellés à ce sujet, des directeurs de prison, confus, m'ont à plusieurs reprises répondu que rien n'avait été fait pour les*

Ultime recours ou peine de référence?

Alors, on fait comment? On arrête d'emprisonner? Constatons en tout cas que l'on emprisonne trop. *"Supposée être l'ultime recours de l'arsenal pénal, la prison s'est hissée au rang de peine de référence, au point de réduire les autres peines disponibles par la loi à de simples 'alternatives'"*, observe Léa Teper, doctorante en droit pénitentiaire à l'UCLouvain. Ce recours croissant induit un cercle vicieux. Il contribue à la surpopulation carcérale, qui, à son tour, détériore les conditions de détention – et de travail! *"Il n'est pas rare aujourd'hui que des détenus dorment à trois dans une cellule de moins de neuf mètres carrés"*, poursuit la chercheuse.

La question est certainement politique. Le problème l'est aussi: à partir du moment où les détenus ne sont pas (vraiment) considérés comme des électeurs potentiels, faut-il s'étonner que les débats électoraux portent si peu sur le fonctionnement carcéral? Et que les politiques ne fassent pas de l'investissement dans les prisons une priorité?

Aucun chef d'entreprise

C'est ici que les citoyens pourraient prendre le relai. S'il nous semble généralement logique de faire entendre nos préoccupations sur le monde de l'enseignement ou le système de soins de santé, il est moins fréquent que nous nous souciions de l'univers carcéral. Parce que nous craignons moins d'un jour y être confrontés? Sans doute. Mais aussi parce que les prisons se situent dans l'un des angles morts de notre société – peu visibilisées, peu médiatisées. *"Tout un chacun doit demander des comptes à ses représentants, et cesser de se laisser abuser en pensant que l'enfermement des personnes délinquantes nous protège"*, interpelle Marie-Hélène Rabier. *"La prison coûte cher et le taux de récidive est important: l'étude d'un groupe d'économistes concluait il y a quelques années qu'aucun chef d'entreprise n'accepterait un rendement aussi faible, pour un coût aussi élevé."*

Un signe d'espoir, peut-être: la récente réforme du Code pénal. Promulgué en 2024, le nouveau Code entrera en application en 2026. Plus clairement que par le passé, il considère la peine de prison comme une peine parmi d'autres, voire subsidiaire aux autres. En outre, il ne prévoit plus, parmi les objectifs de l'incarcération, la punition de la personne.

✍ Vincent DELCORPS

"Des figures d'autorité jamais à la hauteur"

Joël Spronck est directeur de prison. Il propose une relecture du parcours des détenus à l'aune des figures d'autorité auxquelles ils ont été confrontés.

"Quand on connaît l'histoire de chacun d'eux (...), on s'aperçoit que l'histoire de tous n'est faite que de ruptures: jamais les figures d'autorité n'ont pu être à la hauteur. Cela commence par les pères et mères défaillants, absents, violents, alcooliques; puis c'est l'école qui ne peut tenir le choc (en les renvoyant souvent d'une école à une autre); ensuite ce sont les services d'aide à la jeunesse et de protection judiciaire qui n'arrivent pas à stopper la spirale délinquante; et enfin la police, dont les détenus disent si souvent qu'elle n'a pas pris le temps d'écouter ou de comprendre, ou la justice dont le langage et le décalage sociologique empêchent la moindre compréhension, selon les détenus. Et pour la cohorte de migrants qui, au final arrivent en prison, c'est Fedasil qui n'a pu ni héberger dignement ni répondre à l'immense détresse sociale et psychiatrique. Aucune de ces figures d'autorité, (...) malgré la bonne volonté individuelle de chaque acteur du système, n'a pu se montrer à la hauteur des difficultés. Il y a une défaillance vécue de l'autorité, qu'elle soit fondée ou non."

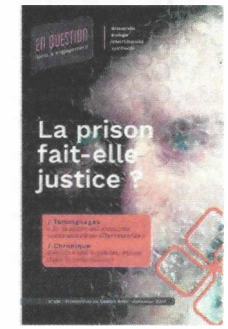

"La prison fait-elle justice?" est le dossier du n°150 de la revue En Question. *Infos et commande: www.centreavec.be info@centreavec.be 02 738 08 28.*